

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Aménagement d'un parking de covoiturage
Demande de subvention

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible pour l'aménagement d'un parking de covoiturage

Restauration Scolaire

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs des repas servis au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Carte mensuelle 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi	48,65 €
Carte mensuelle 5 jours : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi	60,80 €
Ticket occasionnel	3,85 €
Remboursement du repas	3,10 €
Repas adulte	5,75 €

Subvention

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention indiquée dans le tableau ci-dessous

Article	Bénéficiaire	Objet	Montant
6574	Truyes Judo Club	Subvention de fonctionnement cours de judo adapté	650,00 €

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-024 : produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
TOTAL R 024 : produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
D-2184-185 : Restaurant scolaire	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	600,00 €	0,00 €	600,00 €
Total Général		600,00 €		600,00 €

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal établit comme suit la liste des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2015 :

Nature	Référence cadastrale	Localisation	Contenance	Prix	Destination
Acquisition d'immeubles	ZI 1265 et 1270 0 1281	Les Raboteaux	1 860 m ²	80 000 €	Création d'une aire de covoiturage
	ZH 511 et 512	Les Débats	313 m ²	1 €	Elargissement de voirie
	ZI 967 et 1116	Pièce des Raies	4 549 m ²	1 €	Espaces communs du lotissement « le Clos Berton »

Cession de la parcelle cadastrée D n°190 au profit de l'entreprise HENOT TP

Après délibéré, à l'unanimité, conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée D n°190, d'une superficie de 3767 m² située au lieu-dit « les Perchées » au profit de l'entreprise HENOT TP.
- de fixer le prix de vente à 7 € le m² soit à un total de 26 369 €.

Bien sans maître

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de constater que la parcelle cadastrée D n°194 située au lieu-dit « les Perchées » est un bien sans maître,
- d'autoriser la commune à appréhender le bien,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive dont l'élaboration sera confiée à l'étude notariale de Maître Turquois-Medina à Athée-sur-Cher.

Modification du tableau des effectifs

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de supprimer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.
- de supprimer un emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.
- de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.
- de créer un emploi d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2016.

Fait à Truyes
Le 19 mai 2016

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.